Plusieurs pannes

Par NEIKAN
Bonjour, En juin 2020 j'ai acheté un spa d'une marque connue après avoir eu une panne de fuite résolue, puis une panne de différentiel résolue j'ai un autre souci à présent. Depuis à 2 jours de la fin de garantie le bloc moteur s'éteint tout seul et le souci est pris en garantie mais Après avoir contacté le sav je l'ai renvoyé pour réparation il est revenu avec le même problème 4 jours après. Là le sav vient de m'envoyer la tablette de fonction à changer (1 semaine) ce que j'ai fait et rebelotte le bloc s'éteint à nouveau tout seul. Donc dès lundi je vais recontacter le sav qui va me demander de renvoyer le bloc etc. encore 1 semaine d'indisponibilité. J'en ai marre quels sont mes droits désormais ? Merci à vous de votre réponse.
bonjour
" achat d'un produit : garantie commerciale
Mise en demeure Si le vendeur ou le fabricant refuse d'appliquer les conditions de sa garantie (réparation ou remboursement), vous pouvez le mettre en demeure, c'est-à-dire lui accorder un délai pour respecter ses obligations.
Pour ce faire, vous devez lui envoyer une lettre par courrier recommandé avec accusé de réception
cliquez sur le lien ci-dessous
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11093]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11093 [/url]
чи
Par NEIKAN
Merci pour votre réponse,
le fabriquant en question ne refuse pas de réparer puisque je suis certain de lui retourner à ses frais dès lundi le bloc du spa pour une 3ème réparation du même problème mais je ne suis plus du tout confiant sur cette nouvelle tentative,et je vais encore perdre une semaine,
en fait combien de temps le sav peut-il suivre cette voie même avec la meilleure volonté du monde s'il n'arrive pas à trouver la solution de cette panne ?
Par vivi2501

Achat d'un produit : garantie légale des vices cachés (une autre piste à exploiter)

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11007]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11007 [/url]

